

Bilan Actif

		31/12/2023		
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net
ACTIF IMMOBILISE	Capital souscrit non appelé (I)			
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
	Frais d'établissement			
	Frais de développement			
	Concessions brevets droits similaires			
	Fonds commercial (1)			
	Autres immobilisations incorporelles			
	Avances et acomptes			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
	Terrains			
	Constructions			
	Installations techniques,mat. et outillage indus.			
	Autres immobilisations corporelles			
	Immobilisations en cours			
	Avances et acomptes			
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)			
	Participations évaluées selon mise en équival.			
	Autres participations			
	Créances rattachées à des participations			
	Autres titres immobilisés			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières			
TOTAL (II)				
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS			
	Matières premières, approvisionnements			
	En-cours de production de biens			
	En-cours de production de services			
	Produits intermédiaires et finis			
	Marchandises			
	Avances et Acomptes versés sur commandes			
	CREANCES (3)			
	Créances clients et comptes rattachés			
	Autres créances	1 292 667		1 292 667
COMPTES DE REGULARISATION	Capital souscrit appelé, non versé			
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	900 000		900 000
	DISPONIBILITES	13 291		13 291
	Charges constatées d'avance			
	TOTAL (III)	2 205 958		2 205 958
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)			
	Primes de remboursement des obligations (V)			
	Ecarts de conversion actif (VI)			
	TOTAL ACTIF (I à VI)	2 205 958		2 205 958
	(1) dont droit au bail			
	(2) dont immobilisations financières à moins d'un an			
	(3) dont créances à plus d'un an			

Bilan Passif

		31/12/2023	
Capitaux Propres	Capital social ou individuel	2 196 012	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
	Ecarts de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice	9 712	
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
Total des capitaux propres		2 205 724	
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
Total des autres fonds propres			
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
Total des provisions			
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers (3)	234	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
	Dettes fiscales et sociales		
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes		
	Produits constatés d'avance (1)		
	Total des dettes	234	
	Ecarts de conversion passif		
TOTAL PASSIF		2 205 958	
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		9 711,54	0,00
(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		234	
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			
(3) Dont emprunts participatifs			

SAS SAMUEL

Société par actions simplifiée au capital de 2 196 012 euros
Siège Social : 170 BOULEVARD HAUSSMANN, 75008 PARIS
922 431 762 R.C.S PARIS

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 28 JUIN 2024

Le 28 juin 2024 à 10 heures

Les associés de la société SAS SAMUEL, société par actions simplifiée au capital de 2 196 012 euros, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, 170 BOULEVARD HAUSSMANN, 75008 PARIS, sur convocation du Président.

L'Assemblée Générale est présidée par Madame BRIGITTE BENCHETRIT, Présidente associée de la Société.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque associé, présent ou représenté, entré en séance.

Selon la feuille de présence, certifiée sincère et véritable par le Président de séance, les associés présents ou représentés possèdent 2 196 012 actions sur les 2 196 012 actions composant le capital social. L'Assemblée Générale est donc régulièrement constituée, elle peut ainsi valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

La Présidente dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée Générale :

- Les justificatifs de convocation des associés ;
- Les statuts de la Société ;
- La feuille de présence ;
- Le texte des résolutions soumises à l'Assemblée Générale ;
- Le rapport spécial sur les conventions visées aux articles L. 227-10 et suivants du Code de commerce établi par le Président ;
- Les comptes annuels de la Société arrêtés au 31 décembre 2023.

La Présidente déclare que l'ensemble des documents et renseignements prévus par les dispositions légales, réglementaires et statutaires ont été adressés et/ou ont été tenus à la disposition des associés au siège social dans des délais leur permettant d'être dûment informés et à même de se prononcer sur les points figurant à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale lui donne acte de ces déclarations et reconnaît que les associés ont été valablement convoqués.

Puis, la Présidente rappelle que l'Assemblée Générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Examen et approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023
- Quitus au Président
- Affectation du résultat de l'exercice
- Lecture du rapport spécial sur les conventions visées aux articles L. 227-10 et suivants du Code de commerce établi par le Président et décision à cet égard
- Questions diverses
- Pouvoirs en vue des formalités



La Présidente présente et commente les comptes de l'exercice écoulé, puis donne lecture à l'Assemblée Générale du rapport spécial sur les conventions visées aux articles L. 227-10 et suivants du Code de commerce.

Cette lecture terminée, la Présidente déclare la discussion ouverte. Diverses observations sont échangées.

Personne ne demandant la parole, la Présidente met successivement aux voix les résolutions suivantes :

RESOLUTION : APPROBATION DES COMPTES SOCIAUX

L'Assemblée Générale approuve l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

L'Assemblée Générale prend acte qu'aucune dépense somptuaire et charge non déductible telles que visées par l'article 39-4 du C.G.I. n'a été engagée au titre de l'exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

RESOLUTION : QUITUS AU PRESIDENT

L'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve au Président de l'exécution de son mandat au cours de l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

RESOLUTION : AFFECTATION DU RESULTAT

L'Assemblée Générale constate que le résultat net de l'exercice est constitué par un bénéfice de 9 711,58 euros.

L'Assemblée Générale décide l'affectation suivante :

- Dotation à la réserve légale : 485,58 euros.
- Au compte report à nouveau : 9 226 euros portant ainsi ce compte à un total de 9 226 euros.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé le montant des sommes distribuées au titre des trois derniers exercices.

Cet exercice de la Société étant son premier, aucun dividende n'a été mis en distribution depuis la constitution.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

RESOLUTION : CONVENTIONS REGLEMENTEES

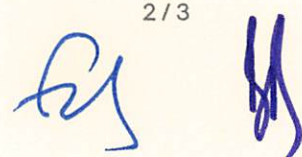
L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial sur les conventions entrant dans le champ d'application des articles L. 227-10 et suivants du Code de commerce établi par le Président, prend acte qu'aucune convention n'a été conclue ni reconduite tacitement au cours de l'exercice écoulé et, par conséquent, qu'aucune convention n'est à soumettre à son approbation.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

RESOLUTION : POUVOIRS EN VUE DES FORMALITES

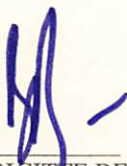
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président ou au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'effectuer toutes les formalités qui seront nécessaires relativement aux décisions visées ci-dessus.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.



L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par le Président de séance et par tous les associés présents ou représentés, une feuille de présence ayant par ailleurs été signée par les votants.



Madame BRIGITTE BENCHETRIT
(Le Président de séance)

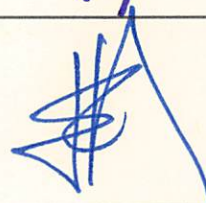
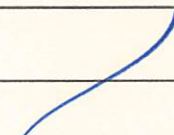


Monsieur Franck BENCHETRIT

SAS SAMUEL

Société par actions simplifiée au capital de 2 196 012 euros
Siège Social : 170 BOULEVARD HAUSSMANN, 75008 PARIS
922 431 762 R.C.S PARIS

FEUILLE DE PRESENCE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 28 JUIN 2024

Nom - Prénom - Domicile Dénomination - Siège	Nombre d'actions / Nombre de voix	Signature
Madame BRIGITTE BENCHETRIT 20 Villa Madrid 92200, Neuilly sur Seine, France	2 058 750	
Monsieur Franck BENCHETRIT 20 Villa Madrid 92200, Neuilly sur Seine	137 262	
TOTAL	2 196 012	

Le Président de séance certifie exacte la feuille de présence laissant apparaître que :

2 associés sont présents ou régulièrement représentés et totalisent 2 196 012 actions sur les 2 196 012 actions composant le capital social.

Le Président de séance